

65030 - Sports de nature (PDESI)

**Proposition d'attribution d'une aide au fonctionnement
à l'Association Départementale de la Protection Civile
du Bas-Rhin**

CP/2019/552

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse
J360 - Service du Sport

Résumé :

Dans le cadre des compétences du Département en matière de sports de nature, le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à l'Association Départementale de Protection Civile du Bas-Rhin pour la saison 2018/2019.

L'Association Départementale de Protection Civile du Bas-Rhin (ADPC 67) est soutenue depuis de nombreuses années par le Département pour assurer en hiver, l'organisation et le maintien d'un poste de secours sur le site du Champ du Feu, lors de l'ouverture des pistes de ski, conformément au plan de secours départemental montagne, approuvé par arrêté préfectoral. La subvention de fonctionnement attribuée annuellement à l'ADPC 67 permet en outre, d'assurer une partie de son fonctionnement.

La subvention versée annuellement par le Département du Bas-Rhin permet d'assurer l'entretien et la gestion du chalet de secours situé à la Serva, ainsi que de contribuer à l'acquisition et au renouvellement du matériel de secours de l'ADPC 67 mis en œuvre dans ce cadre.

Entre deux et huit secouristes sont positionnés sur le massif du Champ du Feu lors des week-ends, les mercredis et les vacances scolaires en fonction des prévisions de fréquentation liées à la météo et à l'enneigement.

L'ADPC 67 assure la prise en charge de victimes sur les pistes de ski et sur le domaine public en saison hivernale, à l'aide de matériel de secours porté, mais aussi de divers véhicules spécialisés.

L'ADPC 67 a participé notablement à la sécurisation du massif du Champ du Feu.

Lors de la saison 2018-2019, les activités de l'ADPC 67 ont été :

- 40 jours d'ouverture du Poste de Secours (- 9 jours), qui représentent 2 192 heures d'activité /secouriste, auxquelles il faut rajouter 207 heures de soutien logistique, formation motoneige, armement et entretien du chalet, soit un total de 2 399 heures de bénévolat ;
- 7 093 kms parcourus ;

- 97 victimes prises en charge (+ 25 victimes).

Ces prises en charge se font pour 49,48 % sur le domaine public et 50,52 % sur le domaine privatif.

Le montant sollicité auprès du Conseil Départemental pour la saison 2018/2019 s'élève à 20 000,00 € pour l'année 2019.

La Commission Territoriale Sud a émis le 07 novembre 2019 un avis favorable au projet d'attribution d'une aide départementale pour l'année 2019 à hauteur de 20 000 € en faveur de l'Association Départementale de Protection Civile du Bas-Rhin, pour la saison 2018/2019, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
16627	65-6574-12	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 20 000,00 € à l'Association Départementale de la Protection Civile du Bas-Rhin, figurant au tableau annexé à la présente délibération.

Strasbourg, le 22/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY